

Dans le cadre de l'Université Populaire du Théâtre Toursky,  
le 12 janvier 2008, conférence citoyenne

**Les mâchefers d'incinération d'ordures ménagères :  
un scandale bien enfoui ?**

Quel rapport y a-t-il entre :

la fin des fêtes, avec ses repas en famille, ses huîtres et crustacés ;  
le grenelle de l'environnement sur les déchets qui s'est terminé le 21 décembre dernier ;  
les élections municipales, cantonales et régionales à venir ;  
et les mâchefers d'incinération des ordures ménagères ?

Avec les deux fours d'incinération d'ordures ménagères de Fos-sur-Mer, 100 000 tonnes de résidus de combustions, que l'on appelle des mâchefers vont être produits annuellement. Pour chaque tonne de déchets ménagers incinérée, l'incinérateur produira 300 kg de déchets toxiques, que sont ces mâchefers et 50 kg de déchets hautement toxiques, que sont les REFIOM (résidus de fumées d'incinérateurs d'ordures ménagères).

Au mépris de la Directive européenne réglementant la nature des déchets inertes pouvant être recyclés dans les travaux publics, ces déchets toxiques que sont les mâchefers, qui contiennent des métaux lourds, et des polluants organiques persistants, sont disséminés un peu partout. Comme pour la pollution du Rhône, par les PCB, ces polluants se répandent dans les eaux, se sédimentent en partie, s'accrochent aux végétaux mais, surtout, se fixent dans les graisses animales et contaminent toute la chaîne alimentaire.

Ces contaminations ne sont pas de courte durée. Elles persisteront durant plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'années. À cause de ces disséminations de polluants, dans très peu de temps, nous ne pourrons plus manger ni coquillages, ni poissons de la Méditerranée. Il est désormais interdit de consommer les poissons du Rhône.

A l'issue du Grenelle sur les déchets, on apprend que l'incinération est encouragée par des mesures fiscales incitatives. La scandaleuse circulaire de 1994 qui régit les mâchefers, pourrait être abrogée. Nous demandons que ces déchets ne soient plus considérés comme inertes et que les salariés soient protégés de leurs caractères cancérigène, mutagène et repro-toxique (CMR).

Durant son mandat, le Maire de Marseille, Président de la CU MPM, a imposé ce mode de traitement des ordures ménagères le plus polluant, sous le prétexte de fermer la décharge d'Entressen. Si la justice ne met pas un terme à ce projet, pendant vingt-trois ans de délégation de service public au privé, les électeurs et les contribuables vont payer la facture. Nous sommes légitimement en droit de penser que la décharge d'Entressen perdurera pour recevoir les mâchefers au devenir incertain.

Contact presse : [jean-francois.friolet@laposte.net](mailto:jean-francois.friolet@laposte.net) 06 61 58 79 70

Voir la liste jointe des associations signataires.